

LES BREVES

Cadaujac

Septembre 2011 n°252

LE MOT DU MAIRE

Pour la plupart des familles, septembre est synonyme de rentrée et de reprise des habitudes que seule la période estivale permet de suspendre, le temps de quelques vacances bien méritées.

Les vacances, les loisirs, et la prise en charge de nos jeunes par une équipe dynamique sont, justement, les missions premières de notre Centre aéré.

De nombreux enfants et adolescents ont pu pleinement s'épanouir, chaque semaine, entre sport, sorties, bivouacs et camps en pleine nature, sans oublier, pour les plus grands, le séjour en Irlande, une première à Cadaujac.

Et pour clôturer cette saison, les Fêtes de la Saint Louis auront permis à nos jeunes comme à nos aînés de vivre de bons moments de plaisir.

Si le lien social se nourrit de ces manifestations, notre action ne doit pas se limiter aux loisirs et à la convivialité.

Il faut aussi apprendre à anticiper, agir et répondre aux préoccupations quotidiennes de tous ceux qui sont placés dans des situations d'incertitude ou d'attente, que ce soit dans la recherche d'une formation, d'un emploi, d'un logement, d'un besoin essentiel ou de la prise en compte d'une remarque.

Ce sont les missions des services municipaux et des élus.

Je conclurai cet éditorial par un constat vraiment préoccupant et navrant : le non-respect des limitations de vitesse sur l'ensemble du réseau routier de la commune.

Bien entendu, nous pourrions résoudre le problème par les pistes cyclables, les ralentisseurs, ou l'aménagement des axes les plus fréquentés, même si nous avons déjà commencé à nous y employer avec beaucoup de volonté et d'énergie.

Cependant, notre budget et certains délais incompressibles ne nous permettent pas de sécuriser du jour au lendemain la totalité d'un réseau qui compte plus de 40 kilomètres de voirie.

Cela requiert plusieurs années d'études et de travaux, alors que lever le pied est un geste instantané, pour le bien-être des riverains et la sécurité de chacun.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux enseignants et à tous, une bonne rentrée, en attendant de vous retrouver, très prochainement, pour l'inauguration de votre nouvelle Bibliothèque et des innovations dans vos écoles.

A très bientôt
Francis GAZEAU

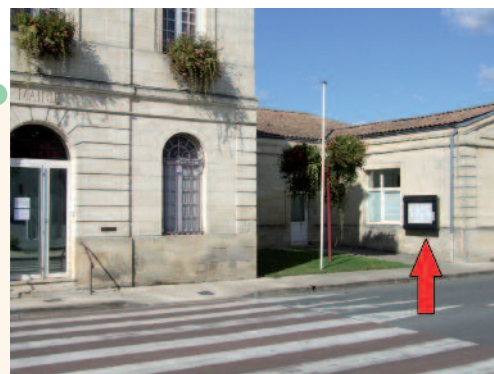
SOMMAIRE

- La bibliothèque
- Les horaires de trains
- Le ramonage des cheminées
- Le conseil municipal du 29/06
- Associations, animations

INFORMATIONS AUX ADMINISTRÉS

Situé à droite de l'entrée de la Mairie, un nouveau panneau d'affichage à défilement automatique a été installé pour les annonces légales :

Délibérations du Conseil Municipal, Arrêtés préfectoraux et municipaux, Urbanisme, Avis au public, Publication de mariage...





En septembre

dans le hall de la Mairie exposition de Peintures par

Betty CAMIADE



PHARMACIE DE GARDE

Septembre

Dimanche 04	Capdeville à La Brède	05 56 20 20 06
Dimanche 11	Lafue à Cadaujac	05 56 30 71 07
Dimanche 18	Goi à Castres / Gironde	05 56 67 01 32
Dimanche 25	Normandin à Léognan	05 56 64 01 37
Dimanche 02/10	Capdeville à La Brède	05 56 20 20 06



SECTEUR PASTORAL DES GRAVES

Prochaine messe : le **samedi 17 septembre à 18h30**.

Ouverture de l'église Saint Pierre le dimanche matin et le mardi de 9h à 18h30. Pour toutes demandes (baptêmes, mariages, etc.) adressez-vous au Centre Saint Jean Baptiste - 21 cours Gambetta - 33850 Léognan - 05 56 64 75 40.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence en Mairie (à l'étage) de Mme Pélissier, sans rendez-vous, le **mardi de 14h à 16h** (urgence à la MDSI à Léognan au 05 57 96 02 60).

ESPACE EMPLOI MONTESQUIEU

Permanence en Mairie (à l'étage) de Mme Dubos le **mardi de 9h à 12h**.

Permanence assurée toute la semaine à l'Espace Emploi Montesquieu - Place Joane à Léognan au 05 57 96 96 70.

MISSION LOCALE DES GRAVES

Accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle. Mme Augem assure un accueil sur rendez-vous à Léognan au 05 56 64 70 63.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après la fin des gros travaux, la bibliothèque est en cours d'aménagement intérieur.

Elle vous accueillera prochainement dans son nouvel espace, place de la Paix.

Nous vous remercions de votre compréhension.



CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs du mercredi débutera le **mercredi 7 septembre** pour les enfants de 3 à 11 ans scolarisés en maternelle et élémentaire. Inscription dès à présent en Mairie.



ENVIRONNEMENT

Planning de la collecte des déchets pour le 2^{ème} semestre 2011.

Les déchets verts : les **mardis : 4 octobre et 6 décembre**.

Les encombrants : le **jeudi 6 octobre**.

Inscription obligatoire la veille avant 16h au 0 805 020 002 ou par courriel :

dechets-verts.montesquieu@groupenicollin.com

encombrants.montesquieu@groupenicollin.com

Rappel : Sortez vos déchets la veille de la collecte !

Communauté de Communes de Montesquieu

Site de Montesquieu : 1 allée Jean Rostand - 33651 Martillac

Conseillers du Tri aux 05 57 96 01 22 ou 05 57 96 01 24

Horaires déchetteries : du lundi au vendredi de 13h à 18h

- Le samedi de 8h30 à 18h - Le dimanche de 8h30 à 13h
- Fermées les jours fériés.



NAVETTE DES SENIORS

Reprise de la navette le **vendredi 9 septembre**.

Contactez la Mairie au 05 57 83 82 00 pour inscription. Lieu de ramassage à domicile à partir de 8h45 tous les vendredis matins. Lieux desservis à ce jour : Cadaujac, Bègles, Villenave d'Ornon.

Journée Défense et Citoyenneté

(JDC ex-JAPD) - Jeunes dès 16 ans



Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser en Mairie entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

L'ordre de convocation parvient dans les 45 jours environ de la date de la session retenue. La participation y est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...). En cas de difficultés sur la date proposée, il convient, dans un délai de 15 jours, de prendre contact avec le bureau ou centre de service national afin de fixer une nouvelle date.



Marché Dominical

Le marché de plein air se tient tous les dimanches matins de 8h à 13h sur la place de l'église.

Marché de producteurs

chaque 2^{ème} dimanche du mois.

Le prochain aura lieu le **dimanche 9 octobre**.



HORAIRES DES TRAINS

Ligne TER 47 : Bordeaux – Langon - Marmande – Agen - Horaires du 3 juillet 2011 au 10 décembre 2011.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif, veuillez-vous les faire confirmer avant votre départ.

Possibilité d'achat de titre de transport à la gare de Cadaujac qui est équipée d'un distributeur de billets régionaux.

	Cadaujac	Bordeaux
Lundi à vendredi	06h 34	06h 44
Lundi à samedi	07h 10	07h 21
Lundi à vendredi	07h 53	08h 03
Lundi à samedi	09h 36	09h 46
Lundi à vendredi	10h 37	10h 48
Lundi à vendredi	13h 04	13h 14
Samedi	14h 20	14h 30
Lundi à vendredi	14h 20	14h 30
Dimanche et fête	14h 20	14h 30
Samedi	17h 59	18h 11
Dimanche et fêtes	18h 03	18h 09

	Bordeaux	Cadaujac
Lundi à vendredi	06h 54	07h 05
Lundi à vendredi	07h 44	07h 55
Lundi à vend. dim. et Fêtes	10h 50	11h 02
Lundi à samedi	12h 10	12h 22
Lundi à vendredi	16h 41	16h 53
Lundi à vendredi	17h 30	17h 43
Lundi à samedi	18h 14	18h 26
Lundi à vend. dim. et Fêtes	18h 48	19h00
Tous les jours et Fêtes	19h 35	19h 42

Renseignements : TER Aquitaine Service : **0800 872 872** (n° vert - appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30 et sur www.ter-sncf.com/aquitaine

AGENDA 21

Donnez votre avis pour réussir ensemble notre Agenda 21.

Votre avis et vos préoccupations sur l'énergie, l'environnement, l'habitat et le cadre de vie, les transports, les dérèglements climatiques et leurs conséquences, le progrès... nous intéressent.

Un registre de concertation est ouvert au public et un questionnaire est disponible en téléchargement direct avec saisie en ligne à l'adresse

www.agenda21cadaujac.fr

Inscrivez-vous en Mairie pour participez aux «Ateliers A21» qui reprendront en septembre et consultez sur le site de la Mairie le dossier «Démarche, Diagnostic et Stratégies Agenda 21».



CITOYENNETÉ – LE BRUIT

Si la musique adoucit les mœurs, la pratique excessive d'instruments de musique est sanctionnable au titre de l'article R1334-31 et des articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique (textes relatifs aux bruits de voisinage).

Cette réglementation s'applique 24 heures sur 24.

Contre les musiciens insomniaques, l'article R623-2 du code pénal réprime le tapage nocturne.

Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.



ENTRETIEN, NETTOYAGE ET RAMONAGE DES CONDUITS DE CHEMINÉE

Même si certaines compagnies d'assurances n'imposent pas un ramonage régulier dans leurs conditions de souscription, se contentant de le conseiller, vous devrez vous mettre en conformité avec le Règlement Sanitaire Départemental.

Ce texte expose, dans son article 31-6 : « ...Les foyers et leurs accessoires, les conduits de fumée individuels et collectifs et les tuyaux de raccordement doivent être entretenus, nettoyés et ramonés dans les conditions ci-après : Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude ou de cuisine individuels, ainsi que leurs tuyaux de raccordement doivent être, à l'initiative des utilisateurs, vérifiés, nettoyés et réglés au moins une fois par an et plus souvent si nécessaire en fonction des conditions et de la durée d'utilisation ...//... Ces opérations sont effectuées à l'initiative de l'utilisateur pour les conduits desservant des appareils individuels, ou du propriétaire ou du gestionnaire s'ils desservent des appareils collectifs.

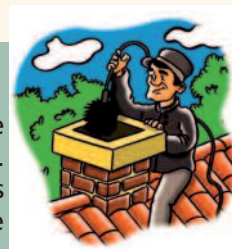
Elles doivent être effectuées par une entreprise qualifiée à cet effet par l'Organisme Professionnel de Qualification et de Classification du Bâtiment. Un certificat de ramonage doit être remis à l'utilisateur précisant le ou les conduits de fumée ramonés et attestant notamment de la vacuité du conduit sur toute sa longueur... »

En clair, le ramonage de la cheminée n'est pas une option mais une obligation. Cela dit, en dehors des obligations légales, le ramonage régulier présente plusieurs avantages :

- il génère des économies d'énergie (1mm de suie, goudron ou cendre, déposé sur la surface de l'échangeur de chaleur provoque un effet isolant et entraîne une surconsommation de 8% de combustible)
- il permet de réduire les risques d'intoxication (chaque année 8.000 hospitalisations et 400 morts dus à des problèmes de chauffage)
- en réduisant les émanations toxiques, il participe à la lutte contre la pollution
- il améliore la protection des biens et des personnes en réduisant les risques de feu de cheminées.

N'attendez pas les premiers souffles de froid pour penser à faire ramoner votre cheminée : c'est évidemment l'époque où les ramoneurs sont surchargés...

Source : Règlement Sanitaire Départemental de Gironde – Arrêté préfectoral du 23/12/1983 (actualisation avril 2002).



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du 29 juin 2011

DELIBERATION N° 2011/66

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA GIRONDE (SDCI)-AVIS

La Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités, dans son volet intercommunal, poursuit le triple objectif d'achever, rationaliser et simplifier la carte intercommunale, au plus tard le 1er juin 2013. A cet effet, il est demandé aux préfets d'élaborer un schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) dans les conditions de la loi susvisée, codifié à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le projet sur lequel il nous appartient de nous prononcer, en ce qui concerne notamment notre arrondissement (Bordeaux), vise, en substance, à passer de 45 à 21 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), et de 289 à 56 syndicats intercommunaux (dans les domaines hydrauliques, eau et assainissement, déchets, électrification...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de rationalisation des périmètres des syndicats et EPCI, sous réserve que soient prises en compte l'ensemble des observations de la commune de Cadaujac avant le 31/12/2011 quant aux conséquences financières et patrimoniales qui résulteraient de l'approbation du Schéma départemental à compter de cette date.

ADOpte A LA MAJORITE

5 Voix CONTRE : M. PAPIAU, Mme LOPEZ, M. LOPEZ, Mme DUCOS, M. GRENIER

DELIBERATION N° 2011/ 67

AGENDA 21 - VALIDATION DU DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE - ADOPTION DES STRATEGIES - DECISION

Par délibération du 10 mai 2010, la Ville de Cadaujac s'est volontairement inscrite dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local.

Le coup d'envoi de la concertation a été donné dès le mois de juin 2010, basée sur un large processus participatif et dans la perspective d'amener une vision commune et partagée de nos forces, de nos faiblesses, et de nos ambitions pour un développement durable de notre territoire.

Le comité de pilotage s'est réuni le 15 juin 2011. Sur la base d'un consensus global, il a arrêté les propositions, puis hiérarchisé et estimé les priorités selon le niveau de difficulté des projets et des objectifs que la commune décidera d'atteindre.

Les points de divergence ont été renvoyés à l'appréciation souveraine d'une commission élargie à l'ensemble des Conseillers municipaux, le 19 juin 2011.

Par notre engagement et notre détermination d'être reconnus « Agenda 21 local de France », il est prévu de soumettre en 2012, l'Agenda 21 de Cadaujac à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable du Ministère de l'écologie, du développement durable, du transport et du logement.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à adopter le diagnostic et les stratégies de l'Agenda 21 de Cadaujac, tels que présentés en annexe (document de synthèse).

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/68

ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES LAMOIROU – CHATAIGNERAIE - PARTICIPATION PRIVEE AU FINANCEMENT D'UN EQUIPEMENT PUBLIC – (GIRATOIRE SUR RD 1113) - CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) - AUTORISATION – DELEGATION AU MAIRE

La commune a été saisie d'une demande en ce sens le 16 juin 2011 pour le financement et la mise en service d'un giratoire, aux fins d'amélioration et de sécurisation des dessertes actuelles, liés aux projets d'extensions imminentes de deux zones d'activités : « Lamourou » et la « Chataigneraie », respectivement classées en zones UY et 1AUy du Plan Local d'Urbanisme.

Cet équipement public serait ainsi implanté dans une section située hors agglomération au niveau de l'intersection formée par le Chemin de la Morelle (VC5) et la RD 1113 (avenue de Toulouse).

Le financement par le PUP s'avère, à ce jour, la solution privilégiée et immédiate pour débloquer la situation et mieux apprécier concrètement le devenir du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise M. le Maire à engager les démarches requises avec les parties prenantes suivantes : Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Conseil Général de la Gironde, Groupe IDEC Ingénierie (porteur projet Lamourou), Cabinet d'Architectes SALADIN (porteur projet Chataigneraie), Société LIDL en vue d'établir et de signer, à l'issue, une convention de projet urbain partenarial (PUP) pour la réalisation, par les opérateurs privés, d'un giratoire au niveau de l'intersection Chemin de la Morelle (VC5) / Avenue de Toulouse (RD 1113).

Conformément et en application des articles L2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, une décision sera édictée et communiquée à l'assemblée délibérante.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2011/69

PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVÉ – MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 – ADOPTION

Par délibération 2011/49 du 18 mai 2011, le Conseil Municipal a décidé de prescrire la « modification simplifiée n°2 » du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18 décembre 2008, selon les dispositions des articles L123-13 et R123-20-1 du Code de l'Urbanisme, tendant en la rectification d'erreurs matérielles et en la modification d'éléments mineurs sur le règlement graphique (zone Lamourou), à savoir :

- supprimer, partiellement, l'emplacement réservé n°8 pour garantir une parfaite cohérence du règlement graphique avec la réalité concrète sur le terrain

- maintenir cet emplacement au-delà jusqu'à l'intersection du chemin de la Morelle, mais modifier son emprise en la portant de 11 à 8 mètres.

A l'issue du délai réglementaire de mise à disposition publique, aucune observation n'a été reçue en mairie ni consignée sur le registre.

L'article L123-13 du Code de l'Urbanisme dispose enfin que la modification simplifiée est adoptée par le conseil municipal par délibération motivée après que le projet de modification et l'exposé des motifs ont été portés à la connaissance du public pendant un mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante.

Ces formalités ayant été pleinement respectées, le Conseil Municipal est donc en mesure d'adopter les modifications à son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) qu'il a prescrites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la modification simplifiée n°2 du règlement graphique telle qu'annexée à la présente délibération.

- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune mentionné à l'article R. 2121-10.

- Que la présente délibération sera exécutoire dès l'exécution de l'ensemble des formalités effectuées, et qu'il sera procédé par voie d'arrêté à une mise à jour du Plan Local d'Urbanisme.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/70

RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS - DECISION - AUTORISATION

Le décret 2006/753 du 29 juin 2006, relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public prévoit que le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelle et élémentaire soit fixé par la collectivité qui en a la charge. La dernière révision des tarifs du restaurant scolaire a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2006, fixant, au 1er janvier 2007, le prix du repas à 2.40 € pour les enfants, et à 5.25 € pour les adultes.

Ces tarifs sont demeurés inchangés depuis, alors que l'inflation cumulée sur les exercices 2007 à 2011 s'élève actuellement à +7.7%.

La commune s'est enfin engagée par délibération de principe du 11 mai 2010 dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local. Trois des 5 finalités imposées par le Référentiel national seront prises directement en compte :

- le volet de la nutrition au restaurant scolaire repose sur enjeu évident de santé publique, avec la nécessité de promouvoir au quotidien une alimentation saine et équilibrée,

- un enjeu de consommation et de mode de productions responsables, avec le projet d'intégrer prochainement dans la confection des menus 20 à 25% de produits issus de l'agriculture biologique (« bio »), et de façon permanente,

- l'épanouissement des usagers, avec la mise en place d'un self service pour la rentrée (étude

actuellement en cours, en liaison avec la « charte durable du parfait petit usager », juin 2009...).

Ces facteurs ainsi cumulés ont déjà un impact direct sur le prix de revient des repas.

Ils seront donc indexés sur ces valeurs et adaptés en fonction, tout en tenant compte de la hausse du coût de la vie pour les familles des usagers concernés.

En conséquence, il est proposé d'établir une nouvelle tarification en deux temps :

1) Mise en place à compter du 1er septembre 2011 des nouveaux tarifs comme suit :

USAGERS	ANNEES 2006-2007 (rappel)		PROPOSITIONS
	2006	2007	
enfants	2,34€	2,40€	3,00 €
adultes	5,10€	5,25€	6,30 €

Cette augmentation pallie l'absence d'augmentation lors des 4 précédents exercices, mais surtout intègre la forte hausse des coûts des matières premières et les investissements publics à venir : frais de fonctionnement généraux (combustibles, denrées alimentaires, dépenses de personnel), investissements pour la mise en place d'un self service pour les primaires.

2) Mise en place d'un groupe de travail chargé de définir des tarifs différenciés en fonction du quotient familial

En décembre 2011, une redéfinition des tarifs sera mise en place à compter du 1er janvier 2012 par délibération (tarif minimal, tarif intermédiaire, tarif plafond, régime particulier, aide à partir du 3ème enfant...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Adopte ces tarifs à compter du 1er septembre 2011

- Charge Monsieur le Maire de mettre en place un groupe de travail en vue de définir des tarifs différenciés en fonction du quotient familial (à partir de janvier 2012).

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/ 71

GARDERIE SCOLAIRE – MODIFICATION DES TARIFS - DECISION - AUTORISATION

La dernière révision des tarifs de la garderie scolaire a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2006, fixant, au 1er janvier 2007, le forfait journalier à 1.65 €.

Ils sont demeurés inchangés alors que le contexte économique a, depuis, nettement évolué, comme l'inflation cumulée, ou l'évolution des points d'indice de la fonction publique. Il apparaît donc nécessaire d'adapter les coûts de fonctionnement de certains services municipaux en fonction de ces indicateurs.

En conséquence, il est proposé d'établir une nouvelle tarification à partir du 1er septembre 2011 comme suit :

	Depuis le 01/01/2007	Proposition 2011
Forfait Journalier	1.65 €	1.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces tarifs à compter du 1er septembre 2011.

ADOpte A LA MAJORITE

5 Voix CONTRE : M. PAPIAU, Mme LOPEZ, M. LOPEZ, Mme DUCOS, M. GRENIER

DELIBERATION N° 2011/72

TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION - DECISION

M. le Maire propose la création des emplois indiqués ci-après pour permettre à des agents territoriaux titulaires, présentant les critères requis, de bénéficier de l'avancement de grade, au plus tard au 31 décembre 2011, en fonction de leur situation respective.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet soit 35 h hebdomadaires,

- La création d'un poste de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet soit 35 h hebdomadaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2011/73

FONDS D'AIDE INTERCOMMUNAL A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES 2011 – DECISION - AUTORISATION

M. le Maire rappelle les modalités d'attribution du Fonds d'Aide intercommunal à l'investissement des Communes mis en place, depuis 2009, par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Ce fonds sera versé à chacune des communes, suivant les critères appliqués par le Conseil Général pour le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.). Le montant alloué à la Commune de Cadaujac a été fixé à 23 981.43 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser, en 2011, les acquisitions suivantes : Panneaux informations pour 42 345.00 € HT et mobilier nouvelle bibliothèque pour 6 993.00 € HT

- De solliciter auprès de la Communauté de Communes de Montesquieu une subvention au titre d'acquisitions diverses : 23 981.43 €

- D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante : par fonds propres (-) et par recours à l'emprunt (25 356.57 €)

- D'autoriser l'emprunt de ce fonds.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2011/74

La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 500,00 euros à l'association Histoire et Mémoire des Graves. Se retire et ne participe pas au vote : M. LOPEZ

ADOpte A LA MAJORITE

3 Abstentions : Mme LOPEZ, M. PAPIAU, M. GRENIER

DELIBERATION N° 2011/75

La Collectivité attribue, sous forme de subvention, la somme de 500,00 euros à l'association TODA NAÇÃO. Se retire et ne participe pas au vote : M. LOPEZ

ADOpte A LA MAJORITE

3 Abstentions : Mme LOPEZ, M. PAPIAU, M. GRENIER

DELIBERATION N° 2011/76

EXTENSION ET REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CADAUJAC - BALANCE DE FIN DE CHANTIER

Dans le cadre du chantier de la bibliothèque municipale et dès lors que les travaux sont en cours d'achèvement, il y a lieu de corriger les marchés passés avec les entreprises en fonction des plus ou moins values rendues nécessaires pendant l'exécution de certains des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Adopte la balance de chantier,

- Autorise M. le Maire à procéder aux signatures et formalités de notifications des avenants afférents.

ADOpte A LA MAJORITE

5 Voix CONTRE : M. PAPIAU, Mme LOPEZ, M. LOPEZ, Mme DUCOS, M. GRENIER

DELIBERATION 2011/77

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2010

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal prend acte du rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

Samedi 27 août, « repas d'été » offert aux seniors par le CCAS.



Dimanche 28 août, vin d'honneur de la Saint Louis.



ASSOCIATIONS ... ANIMATIONS ...

L'ITEP Millefleurs

Installé depuis les années 50 sur le territoire communal, l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique Millefleurs accompagne au quotidien 45 garçons et filles de 6 à 12 ans.

L'ITEP est géré par « l'Association pour la Réadaptation et l'Intégration » (ARI), qui administre plusieurs institutions, notamment en Gironde. L'ITEP Millefleurs participera au **videgreniers** organisé par « l'Association Culture Animation et Loisirs » le **dimanche 2 octobre** dans le parc du château à Cadaujac.

Notre participation à cette manifestation vise à répondre à plusieurs objectifs : s'inscrire davantage dans la vie de la cité, mobiliser enfants et familles autour d'un projet novateur, récolter des fonds pour le financement de voyage et de matériels pour les enfants.

Les professionnels de l'ITEP tiendront le stand et vous accueilleront chaleureusement.



ARTS MARTIAUX CADAUJACAIS

Judo

Cathy Arnaud assurera les cours avec Marie-Claude Eynemart.

Reprise des cours le **mardi 6 septembre** au complexe sportif Cathy Arnaud – 425 avenue de Saint Médard d'Eyrans.

Veil judo le mercredi : Enfants nés en 2006/2007 : 11-12h ou 14-15h - 2004/2005 : 15-16h - 2002/2003 : 16-17h

Poussins Benjamins (nés en 2000/2001) : mardi et vendredi 17h15/18h30 et 18h30/19h45

Ados (1999) et **adultes** : mardi et vendredi 19h45/21h15

Katas et préparation technique : jeudi 18h/19h30 et samedi 14h/17h – samedi de 11h à 12h (pour les 3ème et 4ème Dan) et de 14h à 18h pour les compétiteurs.

Jujitsu (self défense) : jeudi de 19h30 à 21h

Taïso (gymnastique japonaise) : samedi de 9h30 à 11h.

Karaté

Reprise des cours le **lundi 5 septembre**.

La présidente Annie Lopez et le bureau sont heureux d'accueillir le professeur **Benjamin Guiard**, ceinture noire 2ème Dan, pour compléter l'équipe pédagogique du dojo des Arts Martiaux Cadaujacais.

L'enseignement du karaté acquis auprès de Régis Jacquet, ceinture noire 6ème Dan, lui permettra de transmettre aux élèves son savoir-faire et son incroyable passion pour ce sport. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

Enfants dès 6 ans : lundi et mercredi de 18h à 19h30 (25€/trimestre)

Adultes : lundi et mercredi de 19h30 à 21h (30€/trimestre)

Possibilité d'essais gratuits et prêts de kimonos.

Renseignements auprès de la Présidente, Annie Lopez au 05 56 30 98 23.

SOCIETE DE CHASSE

Les permanences pour la délivrance des cartes de chasse de la saison 2011/2012 se dérouleront les **samedis 3 et 10 septembre** de 9h30 à 12h dans le Parc du Château – règlement par chèque souhaité.

ASSOCIATION MUSICALE «JANY STELLA»

Pour l'animation musicale de vos soirées : mariages, anniversaires, baptêmes, récitals, Clubs, maisons de retraite, fêtes de fin d'année... Pensez à faire appel à « Jany Stella ».

Contact au 06 18 38 03 87 ou 05 56 30 02 39 ou delcroix.janine@neuf.fr

CLUB AMITIÉ D'AUTOMNE

Le Club Amitié d'Automne, situé dans le Parc du Château, a été fondé, créé, structuré et mis en place fin 1978 par le Maire de l'époque M. de Sigoyer.

De nombreuses années sont ainsi passées et le Club subsiste toujours après de nombreuses vicissitudes mais fidèle à l'idée de son créateur : réunir les personnes seules, les rassembler au Club et leur assurer des moments agréables, voire joyeux, de la part des membres du Club, du réconfort et une saine amitié.

Mme Lidove, Présidente, rappelle que le mois de septembre sonne la rentrée pour tous, petits et grands. Elle souhaite à tous courage et la résolution de bien faire dès les premiers contacts. Le temps passe si vite et nous devons penser au-delà, en particulier le repas offert par le Club à ses adhérents le dimanche 11 décembre.

Plus près de nous, la dernière main est mise au déplacement du **jeudi 8 septembre** vers l'île de Ré avec un car plein (52 personnes). Départ à 7h30 aux arrêts habituels pour une journée magnifique.

Enfin, Mme Lidove rappelle que la permanence du Club se tient tous les mercredis et vendredis de 14h à 18h (nombreux jeux et collation).

Ouvert à tous les âges !



CLUB DE TENNIS

Inscriptions à l'école de Tennis le **samedi 10 septembre** et le **samedi 17 septembre** de 13h30 à 16h30 au Club.
Renseignements auprès de Christine Suarès au 05 56 30 76 77.

LA BARBOUILLE

Les vacances se terminent et il faut reprendre le chemin de l'école pour les petits et du travail pour les grands.
La Barbouille fait de même.

Valérie Haugazeau nous ayant quitté pour d'autres horizons, nous avons la joie de vous annoncer l'arrivée de **Sandrine Lelong** qui va reprendre le cours des petits et le cours d'art plastique des adultes (huile, acrylique)

Pour le cours des petits, pas de changement les cours reprennent le **mercredi 7 septembre** de 16h à 18h dans le local habituel. **Pour les adultes changement de jour** : le cours aura lieu le **mercredi de 18h à 20h** dans le local Amitié d'Automne, la reprise se fera comme tous les ans le 1er mercredi du mois d'octobre soit le 5 octobre à 18h.

Pour le cours de **Véronique Legros Sosa** (aquarelle) pas de changement les cours reprennent le **jeudi 6 octobre** de 14h à 17h dans le local Amitié d'Automne.

Je serai ravie de vous accueillir le 3 septembre sur le stand de la Barbouille lors du Forum des associations pour vous communiquer tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin, et prendre également les inscriptions pour nos cours. Bon courage pour la rentrée.

Contact : La présidente : Dominique Lombart
Tél : 06 65 44 61 24 - domi.lombart@laposte.net
Le blog : labarbouilledecadaujac.artblog.fr

LA ROUE CADAUJACAISE

Les bons résultats enregistrés en début d'année se confirment et nos coureurs représentent Cadaujac dans les plus grandes épreuves régionales et nationales avec une belle réussite :

Michel Duvigneau rajoute une victoire de plus à son palmarès cette année en gagnant à Barsac début juillet. Il a porté nos couleurs au Championnat de France des Pompiers en Corse et se classe 5^{ème} du contre la montre individuel. Durant cette semaine, il a également participé au Championnat du Monde des Pompiers et termine 8^{ème} de la course en ligne et second français.

Sélectionné au Championnat de France UFOLEP à Coucy dans l'Aisne avec Simon Martin, Michel termine 16^{ème} et Simon 34^{ème} sur 140 participants.

Olivier Caunière gagne à Gours et il ne lui reste plus qu'une marche à franchir pour finir sa saison en 1^{ère} catégorie.

Notre jeune espoir minime, Mickael Dereix, remporte deux épreuves à Saint Pardoux et à Vitrac.

Lors du Championnat régional du contre la montre individuel, Eric Soubabère prend une très belle 3^{ème} place dans sa catégorie.

Une équipe de Cadaujac est sélectionnée pour participer au Tour des Coteaux à Casteljalous (47) début septembre, épreuve inscrite au calendrier national UFOLEP.

L'ensemble des bénévoles regroupés autour du président Christian Pauquet ont œuvré pour organiser la traditionnelle nocturne d'ouverture des fêtes de la Saint Louis le 26 août.

CALC - « Courir à Cadaujac » :

Création d'une section jogging ! L'association Culture Animation et Loisirs de Cadaujac s'agrandit et vous propose une sortie « jogging » à partir du **dimanche 4 septembre**.

Deux coureurs confirmés vous accompagneront à partir du 1^{er} dimanche de septembre avec un départ à 9h30, parking de l'école maternelle. Le but de la création de ce groupe est de passer un moment agréable, convivial et sportif. Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter les deux instigateurs du projet : Yannick : huma413@sfr.fr ou Xavier : normandinfamily@free.fr.

Seules obligations : un short, une bonne paire de baskets et de la bonne humeur !

Contact CALC : Nathalie 06 07 60 71 92.



ECOLE DE DANSE

DE CADAUJAC



Inscriptions le **lundi 5 septembre** de 17h30 à 19h et le **mercredi 7 septembre** de 16h à 19h30 dans la salle de danse au 1^{er} étage du Château.

Reprise le mercredi 14 septembre : 14h jazz débutants et 15h jazz moyen ; 16h éveil à partir de 4 ans ; 16h45 classic 1 et 2, 17h45 moyen 1 et 2.

Vendredi soir dans la salle de l'école : 18h-19h raggazaz débutants adultes et ados ; 19h raggazaz niveau 2.

Renseignements auprès de Martine Périat au 09 53 11 32 26 ou 06 11 08 45 79.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Reprise des cours le **lundi 5 septembre** à 18h30 salle de danse du Château, 1^{er} étage, tous les lundis de 18h30 à 20h ainsi que tous les vendredis à la même heure.

Cours de Step une fois par mois le lundi. Le lundi et le vendredi ½ heure de stretching.

Renseignements auprès de Mme Suarès au 05 56 30 76 77.

SPORTING CLUB CADAUJACAIS



Le Club recherche de nouveaux joueurs pour les catégories U15-U14-U13-U12-U11-U1-U9-U8-U7-U6 Se renseigner auprès de Mickael Onori
Directeur de l'école de foot : Tel 06 61 45 28 75.

Les nouveaux joueurs désirant pratiquer le football au S.C.C. doivent fournir : 1 photo - Copie de la carte d'identité ou du livret de famille - Demande de licence dument remplie par le médecin (formulaire à retirer au club) - Charte du footballeur (formulaire à retirer au club) - Autorisation de transport (formulaire à retirer au club).

Renseignement et Inscriptions auprès du secrétaire : 06 09 26 22 50 ou sporting.club.cadaujac@orange.fr

Visite médicale le mardi 6 septembre et le vendredi 9 septembre à 18h30 au stade H.Pazot

Reprise de l'école de football et des entraînements :

U11 - U10 - U9 - U8 - U7 - U6 : le mercredi 7 septembre à 14h - **U14 - U15** : le mercredi 7 septembre à 18h - **U12 - U13** : le jeudi 8 septembre à 18h - **Seniors** : les mardi et jeudi à 19h30 -

Foot loisirs : le lundi à 19h30

Rencontres du mois de septembre

Seniors A : 11/09 : S.C.C. 1 - Podensac 2 à 15h30 - 25/09 : Fargues 1 - S.C.C.1 à 15h30

Seniors B : 11/09 : S.C.C. 2 - Sud Gironde à 13h30 - 25/09 : Cabanac - S.C.C. 2 à 15h30

RUGBY CLUB CADAUJACAIS

Le Rugby Club Cadaujacais organise le **dimanche 11 septembre un vide-greniers** dans l'enceinte du Club rue du clauzet à Cadaujac. Parking disponible et pour tous renseignements tél: 06 33 40 58 43

Poule promotion d'honneur 2011-2012

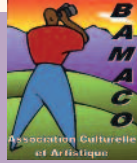
Cadaujac - Villenave d'Ornon - Léognan - Le Bouscat - Castillon - Parentis - Mimizan - Gabarret - Sanguinet - Ychoux
Eric Marroq et Jean-Charles Guerre sont aux manettes des Seniors du RCC aidés dans leurs tâches par Yann Maguire et Teddy Fabre.

Les cadets Cadaujacais seront encadrés par Thierry Namin et comme dirigeant Didier Bordessoules.

Pour tous renseignements au 06 19 95 37 32.

BAMACO

L'atelier de peinture " La Collégiale " reprendra ses activités le **lundi 26 septembre**. L'atelier fonctionne tous les lundis de 14h à 17h salle de l'école de musique (derrière la Poste de Cadaujac). Si vous avez envie de peindre, toutes techniques confondues, dans une ambiance conviviale venez nous retrouver, il reste encore quelques places.
Renseignements : 05 56 30 73 28 ou 05 56 30 95 99.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE CADAUJAC

L'association des parents d'élèves de Cadaujac a pour but : « la défense de l'école publique, laïque et gratuite pour tous, la promotion d'un environnement éducatif de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents, la mise en œuvre d'un partenariat parents, enseignants, institutions de droit » (art 2 des statuts).

Au cours des années précédentes, l'association a porté un certain nombre de projets, de réflexions et a mené des actions concernant la construction de salles de classes supplémentaires au vue de l'augmentation prévisible de la population, l'amélioration des conditions d'hygiène et nuisances sonores, la coordination de l'étude surveillée en élémentaire, la participation aux fêtes de fin d'année, ...

L'Association est ouverte aux parents des enfants des écoles maternelle et élémentaire. Alors, si vous souhaitez vous investir dans l'intérêt de vos enfants et nous aider à mener à bien de nouveaux projets pour l'année scolaire 2011-2012 :

venez nous rejoindre !!

Pour nous contacter :

<http://parents.ecole.cadaujac.over-blog.com>.

Inscrivez-vous pour recevoir notre newsletter !! ou par mail :

ape.cadaujac@laposte.net ou

Stéphanie Remazeilles (Présidente) : 06 09 68 86 74.



LA BOUGEOTTE

L'Association a participé au Forum des Associations du 3 septembre en présentant des démonstrations de salsa, country et sevillane.

Nos cours reprennent à partir du **lundi 12 septembre**. Inscription lors du 1er cours (un cours d'essai gratuit).

Contact : labougeotte.cadaujac@yahoo.fr ou 05 56 30 02 55.

L'ECOLE DE MUSIQUE

L'AMCC change de nom et devient l'Ecole de Musique des Graves.

Les cours débuteront à partir du **lundi 19 septembre** dans les locaux municipaux derrière La Poste de Cadaujac.

Les inscriptions sont toujours disponibles en cours d'année et sont ouvertes à tous (débutants ou confirmés, quelque soit l'âge).

Les instruments enseignés sont : piano, guitare classique et électrique, basse, flûte, flûte traversière, clarinette, saxophone, batterie, percussions, trompette, contrebasse, tuba, trombone et violoncelle (nouveau !).

Des cours de solfège (débutants, confirmés, adultes) ainsi que de chorale (à l'école primaire) et éveil musical (en maternelle) sont disponibles.

Des stages de perfectionnement ou de découverte seront organisés en cours d'année.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements supplémentaires :

Ecole de musique des Graves 45 rue de l'Ormeau 33140 Cadaujac - 05 56 30 78 74 (messagerie)



KARATE CADAUJACAIS



Coupe du Samouraï à Cadaujac.

Samedi 25 juin, le Karaté Cadaujacais a donné rendez-vous à tous les parents et amis du Club au dojo pour fêter la fin de saison. Cette après-midi là, les invités ont pu assister à diverses démonstrations réparties : une 1ère partie technique et traditionnelle de karaté suivie d'une 2ème partie plus spectaculaire.

Deux autres clubs nous ont fait l'honneur de nous présenter de bien belles démonstrations grâce à : M. Jean-Pierre Aguado, professeur de krav maga (art israélien) et Michel Girard, professeur d'iaïdo (art de dégainer le sabre.)

Les démonstrations les plus émouvantes de cette coupe du samouraï furent :

- Deux mises en scènes : « Un vol de sac à main » et « Vente de CD de Lady Gaga ». Les enfants ont pu faire valoir de leurs capacités de comédien et de karatéka en interprétant une scène de vie avec une morale en finale.

- Une présentation du combat compétition par Inés (6 ans) et Tristan (7 ans) suivi de Marie Alice et Thomas qui ont présenté les règles de la compétition à respecter conformément à la Fédération de Karaté. Vincent et Patrick ont fini par un combat non conventionnel et surtout très aérien.

- La pratique d'un kata chi gong : Mireille, Véronique et Patrick de la section de « gymnastique souple », sur une musique chinoise, nous ont transposé dans un monde de paix et d'harmonie.

- Un sublime Kata synchronisé effectué par Mireille, Céline et Marie Alice suivi d'une mise en pratique (bunkai) sur Dominique, Phil et Thomas.

Après plus de 3h de démonstration (enfants et adultes), le professeur a remis à ses élèves leurs ceintures récompensant leurs efforts de l'année.

Félicitations à : Inés Bercy : 2° barrette - Tristan de Maillard : blanche jaune - Elsa Magro et Enzo Lartigue : jaune - Yohan Bruno, Lisa Deglise et Bastien Veysière : Orange - Cassandre Martinez, Mathew Rodrigues et Eline Letourneur : Orange-Verte - Serge Ferrer, Céline et Eva Saint Cricq : Verte - Thomas Guzman : Bleue.

La coupe du meilleur compétiteur a été remise à Lisa Deglise pour avoir été 2 fois championne de Gironde combat durant la saison.

La coupe du Meilleur Samouraï de l'année a été remise à Mathew Rodrigues.

Merci aux 8 ceintures noires pour leur aide tout au long de la saison.

Le professeur **Patrick Deglise**, 4° Dan Brevet d'état BEES 1, enseignant depuis 17 ans au sein du Club, donne rendez-vous le **lundi 5 septembre** pour débiter une nouvelle saison dans le même esprit martial à tous les élèves pour travailler les énergies externes au sein du Karaté Cadaujacais ou les énergies internes au sein de la section de Gymnastique souple (pratique du ki).

Pour toutes informations veuillez contacter la présidente Mme Deglise au 06 87 33 94 01 ou Karatecadaujac@gmail.com

LA RANDO CADAUJACAISE

Samedi 10/09 : Assemblée Générale.

Mardi 13/09 : Cardan après Paillet - 12km le matin - pique-nique tiré du sac.

Dimanche 18/09 : Journée du Patrimoine.

Dimanche 25/09 : Journée Départementale de la randonnée pédestre à Langon.



VIDE-GRENIERS



Dimanche 11 septembre

Organisé par le Rugby Club Cadaujacais dans l'enceinte du Club, rue du clauzet

Parking disponible - Renseignements au 06 33 40 58 43

FÊTE DU PATRIMOINE



Dimanche 18 septembre

14h à 18h visite du Château de Cadaujac (*Saige, Chapon*)

- Animations -

Renseignements en Mairie au 05 57 83 82 00

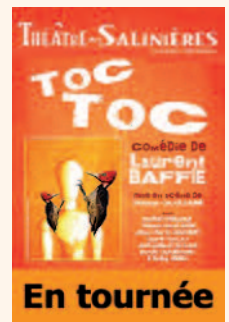
« Toc Toc »

Une comédie ingénieuse et désopilante de Laurent Baffie.

Vendredi 30 septembre

à 21h dans la salle du Château.

Ils ne sont pas toqués, ils ont tous un toc.



Théâtre

Mise en scène : Moussa OUDJANI - Avec : Michel THEBOEUF, Jacqueline DUZAN, Moussa OUDJANI,

Jean Marc COCHERY, Sarah CAPDEPONT, Laure VALAT et Cathy PEREZ

93% des personnes interrogées avouent avoir au moins un TOC. Et vous ?

Le Docteur Stern est le plus grand spécialiste mondial dans le traitement des TOC, les troubles obsessionnels compulsifs.

Dans sa salle d'attente débarquent six patients très atteints. Celui qui profère des insanités involontairement, mais à tout bout de champs ; celle qui répète toujours deux fois tout ce qu'elle dit...

Les TOC s'entassent, se bousculent et se mélangent dans le cabinet du grand Docteur Stern qui se fait attendre...

Tarif unique à 17 € - Réservation des billets dans le hall de la Mairie : mercredi 21/09 de 16h à 18h – samedi 24/09 de 10h à 12h – lundi 26/09 de 16h à 19h – mardi 27/09 et mercredi 28/09 de 16h à 18h.

Renseignements au 05 56 72 65 99.

VIDE-GRENIERS

de l'association CALC (*Culture Animation et Loisirs de Cadaujac*)

Dimanche 2 octobre

dans le parc du château



Comme chaque année, durant le vide-greniers, de nombreuses animations sont proposées gratuitement aux exposants et aux visiteurs: théâtre de rue, groupe musical, exposition du club

photos de Cadaujac, jeux pour les enfants, mur d'escalade et bien d'autres surprises pour les petits et les grands !

N'hésitez pas à venir nous y retrouver... Restauration et buvette sur place.

Renseignements et téléchargement de la fiche d'inscription sur le site : www.vide-greniers.org.

Inscriptions à déposer ou à envoyer **avant le 27 septembre** chez :

N. Rousselot 45 avenue de Saint Médard d'Eyrans 33140 Cadaujac